



Conseil économique et social

Distr. générale
4 avril 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives : autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution

Table ronde : l'économie domestique à l'échelle mondiale dans le cadre de l'évolution du monde du travail

Résumé du Président

1. Le 17 mars 2017, la Commission de la condition de la femme a tenu une table ronde sur « [l']économie domestique à l'échelle mondiale dans le cadre de l'évolution du monde du travail », au titre du thème prioritaire intitulé « Autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution ». La Vice-Présidente de la Commission, Šejla Đurbuzović (Bosnie-Herzégovine), a animé les débats.

2. Ont participé à la table ronde les expertes suivantes : Diane Elson, professeure émérite du Département de la sociologie de l'Université d'Essex (également au nom de Susan Himmelweit, professeure émérite d'économie à l'Open University); Ida Le Blanc, Secrétaire générale du Syndicat national des employés de maison (Trinité-et-Tobago); Ito Peng, professeure de sociologie et de politiques publiques à l'Université de Toronto; Naomi Wekwete, conférencière principale du Centre des études démographiques de l'Université du Zimbabwe; Manuela Tomei, Directrice du Département des conditions de travail et de l'égalité de l'Organisation internationale du Travail (OIT); et Patricia Cossani, Conseillère auprès du Directeur du Secrétariat national de soins du Ministère uruguayen du développement social. Les représentants de quatre États Membres, d'une organisation régionale et de trois organisations de la société civile ont pris part au débat avec les expertes.



3. L'économie domestique recouvre les soins et travaux domestiques rémunérés et non rémunérés. Les participants ont noté que les femmes, quel que soit leur âge, en assument une part disproportionnée et travaillent plus que les hommes à l'échelle mondiale. Il est donc nécessaire, pour lutter contre les inégalités entre les sexes, de faire évoluer l'économie domestique. Les participants ont donné des exemples de politiques et de lois visant à développer l'investissement dans l'économie domestique, à améliorer la qualité des soins, à garantir des conditions de travail décentes aux travailleurs sociaux et à soutenir la participation des femmes à la vie active.

Tendances mondiales

4. La demande de services domestiques est en augmentation. L'évolution démographique mondiale, qui se caractérise notamment par l'accroissement et le vieillissement de la population (2 milliards de personnes âgées d'ici à 2050, selon les estimations, et un nombre important de jeunes désormais en âge de procréer), devrait entraîner une hausse de la demande mondiale de services domestiques, alors que ce secteur doit déjà faire face à un manque de 13,6 millions de travailleurs sociaux. Une part importante des emplois de demain concerne l'économie domestique.

5. Les participants ont noté que, le secteur public ne satisfaisant pas la demande croissante de services de soins rémunérés, le secteur privé et le secteur informel s'étaient engouffrés dans la brèche. La migration des travailleurs sociaux constitue une réponse partielle à cette demande. Il est essentiel que le secteur public investisse dans les systèmes de soins afin de répondre à la demande et de réglementer les services de soins, de façon à garantir des soins de grande qualité, des conditions de travail décentes et des salaires équitables.

Problématique hommes-femmes s'agissant du travail domestique rémunéré et non rémunéré

6. Les participants ont noté que les travailleurs de l'économie domestique formelle et informelle étaient dans leur immense majorité des femmes. Les travailleurs sociaux souffrent souvent d'un manque de reconnaissance et de considération, sont mal payés et connaissent des conditions d'emploi précaires, qui se caractérisent par l'absence de contrat de travail et de contribution aux régimes d'assurance nationaux. Nombre d'entre eux sont confrontés à des conditions de travail abusives, notamment à des violences sexuelles et sexistes, et licenciés pour avoir adhéré à un syndicat; des femmes sont renvoyées parce qu'elles sont enceintes. L'absence de protection sociale et de droits sociaux pour les travailleurs de l'économie domestique constitue un défi pour l'autonomisation économique des femmes.

7. Les travailleurs domestiques représentent une part importante des travailleurs sociaux dans le monde entier. On dénombre 67 millions de travailleurs domestiques de plus de 15 ans, dont 80 % de femmes. À l'échelle mondiale, 1 travailleuse sur 25 est une travailleuse domestique, et presque 1 travailleur domestique sur 6 est un migrant international. Les travailleurs domestiques migrants font partie des groupes de travailleurs les plus vulnérables.

8. Les participants ont noté que les femmes et les filles assumaient une part disproportionnée du travail domestique non rémunéré et qu'elles étaient notamment

chargées de dispenser des soins et d'accomplir des tâches ménagères dans leur collectivité. Dans une région, deux tiers des personnes qui dispensent les soins primaires dans la famille sont des femmes. Dans certaines zones rurales, les femmes passent neuf heures par semaine à collecter de l'eau et du bois de chauffe, contre une heure pour les hommes. Les problèmes sociaux, économiques et sanitaires dus à la pauvreté, à l'insuffisance de l'infrastructure et des services publics, à la pandémie de VIH/sida et aux sécheresses à répétition sont susceptibles d'accroître la charge de travail des femmes.

9. Les participants ont noté que, même lorsque les femmes sont employées dans l'économie formelle, on s'attend à ce qu'elles se chargent des tâches ménagères et du travail domestique. Dans certains pays, malgré l'évolution des politiques et les modifications apportées sur le plan législatif en vue de renforcer l'égalité des sexes et d'aider les travailleuses, la majeure partie du travail domestique incombe encore aux femmes.

10. La fourniture et la disponibilité de services de soins bien réglementés et de qualité permettent aux femmes de libérer le temps qu'elles passent habituellement à dispenser des soins, tant aux enfants qu'aux personnes âgées. Bien qu'en employant des travailleurs sociaux les femmes soient en mesure de consacrer davantage de temps à leur vie professionnelle, l'externalisation des responsabilités domestiques ne promeut pas automatiquement l'égalité des sexes ni n'encourage les hommes à assumer ces responsabilités.

11. Les participants ont souligné la nécessité d'une analyse croisée dans l'examen des multiples formes de discrimination qu'il convient de surveiller afin de traiter adéquatement la question des besoins et des droits des aidants, y compris ceux des femmes âgées qui prennent soin de plusieurs générations et ceux des jeunes filles qui assument une part importante des tâches ménagères dans la famille.

La voie à suivre

12. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les objectifs de développement durable et le programme pour un travail décent de l'OIT soulignent l'importance du travail domestique rémunéré et non rémunéré, ainsi que la nécessité de réduire et de redistribuer le travail domestique non rémunéré. Pour atteindre les objectifs énoncés dans ces instruments, les participants ont appelé les gouvernements et toutes les parties prenantes concernées à renforcer les cadres normatifs et juridiques, de sorte à garantir le plein emploi productif et un travail décent pour toutes les femmes. Ils ont également demandé à ce que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes soit ratifiée sans réserve et pleinement appliquée.

13. Les pays d'origine et les pays d'accueil ont un rôle essentiel à jouer dans la protection des droits des travailleurs domestiques migrants, notamment en ratifiant et en appliquant au niveau national la Convention de l'OIT de 2011 sur les travailleuses et travailleurs domestiques (n° 189).

14. Il est essentiel que les gouvernements investissent dans l'économie domestique, qui doit être une responsabilité sociale partagée, réglementent le travail domestique et fournissent des services de soins dans le cadre du secteur public afin d'encourager l'égalité des sexes.

15. Les mesures législatives et de politique générale doivent s'accompagner d'efforts destinés à faire évoluer les comportements et à combattre les stéréotypes sexistes et les normes sociales. Il convient d'adopter une approche globale, en œuvrant de concert avec les dirigeants et les chefs traditionnels au niveau local, afin d'encourager les hommes à assumer leur part de responsabilités domestiques, dans un souci d'égalité, au sein des ménages et des collectivités.
